

# JOURNAL DU LOT

## POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

### PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

ON S'ABONNE :

**A Cahors**, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :

Un an ..... 16 fr.  
Six mois ..... 9 fr.  
Trois mois ..... 5 fr.

**AUTRES DÉPARTEMENTS :**

Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.

L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne

RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

#### CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
21	Dim.	Reminiscere.		☉ D. Q. le 1, à 0 h. 27 du mat.
22	Lundi	Ch. s. Pierre.	St-Céré, Payrac, St-Germain	☾ N. L. le 7, à 6 h. 19' du soir.
23	Mardi	s. Pierre D.		☉ P. Q. le 14 à 1 h. 33' du soir.
24	Mercr.	se Hélène.		☾ P. L. le 22, à 3 h. 10' du soir.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

#### SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOITE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin.	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin.	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)	7 h. du s.
9 h. 15' du matin.	Libos (Paris, Limoges, Périgueux)	4 h. 30 m. du s.
	Montauban (Causade, Toulouse)	7 h. du m.
10 heures du soir.	Cazals (Gourdon, Martel, Sarlat), Cabrerets (St-Géry), Castelnau-de-Montrater (Limogne)	7 h. du s.

Cahors, le 17 Février 1864.

#### BULLETIN

Le Danemark et les austro-prussiens sont plus décidés que jamais à continuer la lutte; les petits états allemands sont en pleine guerre diplomatique avec les cabinets de Vienne et de Berlin; la Suède arme; l'Italie et l'Autriche concentrent leurs troupes du côté du Mécis; la Turquie en fait autant du côté du Danube; les feuilles anglaises et germaniques s'injurient à qui mieux mieux, servant d'organe à leurs cabinets; nous ne dirons rien de ce qui se passe en Pologne; partout la lutte est engagée ou se prépare; partout le désordre moral est complet. La France seule est restée calme, ne remuant ni une brigade, ni un canon, bien qu'elle ait signalé, la première, par une bouche auguste, le danger qu'allait courir l'Europe, en ne recherchant pas, dans un Congrès préventif, les transactions qui pouvaient seules lui éviter les désolations de la guerre.

Ce spectacle ne servira-t-il pas enfin d'enseignement aux hommes d'état du dehors, qui ont repoussé ou décliné l'offre si salutaire d'une Conférence européenne? Est-il possible que les faits que nous venons d'énumérer, ne frappent pas leur esprit que de plus longues illusions mèneraient droit au péril qui naît forcément du vertige? Les deux questions de la Pologne et du Danemark, à mesure que les événements se développent, apparaissent de plus en plus insolubles par l'intervention exclusive de la force et en dehors d'un Concert européen. En Italie l'impasse est la même. Il n'est pas jusqu'aux derniers conflits entre la Diète et les austro-prussiens qui ne recèlent en germe, de nouveaux déchirements, si l'autorité d'un Congrès ne replace pas l'Allemagne dans les véritables conditions du droit et sur les bases qui importent à l'équilibre du monde. On le nierait en vain, les nécessités du Congrès éclatent de toutes parts. Que lord Russel se résigne à avouer sa faute; que

la Prusse et l'Autriche victorieuses et maitresses du Sleswig, s'arrêtent sur la pente où elles courent le danger de glisser; et la France, restée calme et sereine, avec les nombreux états qui ont adhéré à ses propositions, peut leur rendre la paix, en satisfaisant leurs justes susceptibilités et leurs intérêts légitimes. Cette prière leur est adressée par tous les hommes sensés; qu'elle soit écoutée alors qu'il en est temps encore.

Nous venons de parler de conflits possibles entre les troupes fédérales, commandées par les généraux de la Diète, et celles de la Prusse et de l'Autriche; nous n'exagérons rien. Les dépêches de Vienne, du 13, nous disent que les dissentiments du général Wrangel et des commissaires fédéraux ne font que s'envenimer, et un télégramme de Dresde assure que le même général ayant voulu faire occuper Altona, les commissaires auraient menacé de l'empêcher par la force. Dans une telle voie, on ne sait pas toujours où l'on peut s'arrêter. Les éventualités les plus regrettables sont donc possibles. Or, la sagesse la plus élémentaire fait une loi aux hommes bien intentionnés, de dénoncer le mal et d'indiquer le remède. Ce remède, la France l'a proposé avec désintéressement; il est d'ailleurs dans les mains de tous; pourquoi donc cesserions-nous d'en réclamer l'application avec insistance?

HAVAS.

Nous extrayons ce qui suit d'une lettre écrite de Copenhague le 8 février.

« On se ferait difficilement au dehors une idée de l'excitation qui règne ici et qui va en augmentant sans cesse. On n'entend dans les cafés et cabarets dans tous les endroits publics que des cris et des chants patriotiques. Tout le monde se prononce avec plus ou moins d'énergie pour une résistance vigoureuse. L'exaspération générale est partagée par les femmes qui excitent sans nécessité leurs maris et leurs fils. Des bruits sinistres courent la ville et augmentent l'agitation. On parle de conspirations et de complots sans dire pour qui ni contre quoi.

» On attend avec anxiété les nouvelles du théâtre de la guerre. Partout la fureur, contre les Anglais

qu'on accuse de trahison, se fait jour. Les hommes d'Etat reconnaissent qu'il y a nécessité pour le Roi de résister aux troupes allemandes jusqu'à la dernière extrémité. On compte beaucoup sur l'action de la flotte. Et on est peut-être dans la vérité quand on dit : Ce n'est que maintenant que la guerre commence.

Nous en avons la preuve dans les proclamations du roi Christian IX et du prince Frédéric-Charles, qu'on lira plus loin.

Cependant l'ordre d'arrêter la marche des troupes sur Altona a été éprouvé de Berlin; mais il est arrivé trop tard. Le second bataillon prussien, qui est en marche, continuera probablement sa route vers le théâtre de la guerre.

L'Empereur d'Autriche a prononcé, le 15, un discours remarquable à plusieurs titres, à l'occasion de la clôture de la session du Reichsrath. Les paroles de ce prince, en ce qui concerne la politique générale, sont éminemment pacifiques; et si l'Autriche a tiré son épée du fourreau, pour le règlement des affaires des duchés, ce n'a été, dit l'empereur François-Joseph, que dans « un but de justice » et non dans « un but d'ambition et de conquête. »

On écrit de Turin au Pays qu'un ordre du ministre de l'intérieur vient de prescrire aux préfets de donner tous leurs soins à l'organisation et à l'armement des gardes nationales dans les départements de l'Italie septentrionale. Un matériel de guerre considérable est dirigé sans relâche sur Ancône et Bologne.

Le chef d'insurgés Jankowski et le gendarme polonais Schindler ont été pendus sur le glacis de la citadelle de Varsovie.

Un cosaque du Don a été fusillé pour avoir déserté et passé dans les rangs des insurgés.

On écrit de Varsovie que la police vient de découvrir le lieu de réunion du comité national. Les membres s'y seraient trouvés au complet, et leur arrestation aurait été opérée sur le champ.

L'agitation continue à Athènes. L'assemblée nationale, à une grande majorité, a autorisé des poursuites contre un député, M. Mastrapas,

mon âme. Revoir la Pologne libre, grande et heureuse était la seule prière que j'adressais au ciel soir et matin. Depuis que je vous connais, je ressemble à une vestale qui n'a pas bien gardé le feu sacré qui brûlait sur l'autel de son cœur; je suis comme une religieuse fidèle à son vœu et qui a quitté, pour un amour terrestre, son céleste fiancé. Oh! vous seul pouvez me réconcilier avec Dieu et avec ma conscience. J'ai juré sur la tombe de ma mère de ne vivre que pour la Pologne, de lui consacrer toutes mes pensées, tous mes desirs et toute mon activité. J'ai violé mon serment, car à vous appartient aujourd'hui mes pensées, mes desirs, mes rêves et mes espérances. O mon empereur et mon héros, réconciliez-moi avec moi-même, sauvez la Pologne, et le jour où vos soldats se mettront en marche, enseignes déployées, pour aller la défendre, ce jour-là je serai la plus heureuse des femmes, car je tomberai aux pieds de celui que j'aime et je lui dirai : « Me voici, je suis à toi, je t'appartiens tout entière. Il n'y a plus pour moi d'honneur qu'en ton amour! »

— Ah! vous irez jusque-là! s'écria l'empereur avec un rire cruel; vous qui êtes si fière, si noble, si inaccessible, vous vous vendrez pour acheter des soldats à la Pologne au prix de votre honte et de votre déshonneur! Ah! je pénètre maintenant votre plan tout entier, et je vous en fais mon compliment: il était combiné avec adresse. Vous êtes venue à moi parce que, sûre de votre beauté, de votre pouvoir irrésistible, vous vouliez conquérir mon amour pour procurer des troupes auxiliaires à votre patrie. Votre amour était un calcul politique, rien de plus.

— O sire, vous me méprisez donc! s'écria-t-elle avec effroi.

— Non, je ne vous méprise pas, mais je ne puis vous donner d'éloges, car vous vous êtes trompée dans votre calcul. La moitié en est exacte; vous aviez compté que je ne résisterais pas à votre beauté,

lieutenant d'artillerie, qui a provoqué récemment la révolte du 6<sup>e</sup> bataillon d'infanterie.

Cette résolution politique a été vivement approuvée par la population qui désire un régime stable de paix publique et de légalité. Mais le comité national, qui est le centre de l'opposition révolutionnaire, est très irrité de ce vote contre un de ses agents les plus audacieux. Pour prendre sa revanche, il a tenté le renversement subit du cabinet Bulgaris, en posant un vote de défiance contre le ministère.

Le lendemain l'assemblée n'était pas en nombre; le péril a été évité, mais la situation est loin d'être satisfaisante.

Pour extrait : A. LAYTOU.

#### Concours Régional de Cahors de 1865

#### Prime d'Honneur.

#### AVIS.

Les agriculteurs du département qui veulent se présenter pour disputer la Prime d'Honneur à distribuer en 1865, sont informés que leurs Mémoires doivent être déposés à la Préfecture, avant le 4<sup>er</sup> mars prochain.

Passé ce délai, qui est de rigueur, aucun concurrent ne pourra être admis.

Cahors, le 17 février 1864.

Le Préfet du Lot,

M<sup>is</sup> P. DE FLEURY.

#### Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Hambourg, 15 février.

On mande de Flensburg, en date de samedi soir : Tout le Sleswig, à l'exception du Sundewitt et de l'île d'Alsen, a été évacué par les Danois.

On a amené ici, aujourd'hui, quatre espions danois parmi lesquels se trouvent les pasteurs Morik-Hansen et Rottre de Gravenstein.

Dresde, 14 février.

Un supplément du Journal de Dresde donne les détails suivants sur la séance tenue hier par la Diète de Francfort.

Des protestations sont présentées de plusieurs côtés contre l'envoi de troupes prussiennes à Altona.

à votre grâce, à votre esprit. Et c'est vrai; je me suis laissé prendre dans les filets dorés que vous m'avez tendus; je vous aime, je vous aime de toute mon âme.

— Et moi, ne vous ai-je pas dit que je vous rends cet amour avec toute l'ardeur dont je suis capable? s'écria-t-elle radieuse.

— Silence! laissez-moi poursuivre jusqu'au bout. L'autre moitié de votre calcul était fautive. Vous vous étiez dit : « Il m'aimera, et alors il ne saura rien me refuser; alors je lui demanderai son appui pour la Pologne, et il me l'accordera, parce qu'il m'aimera! » Là git l'erreur. Je vous aime et je jure que, simple particulier, je ferai tout pour vous rendre heureuse; mais, empereur, je n'en ai pas le droit, et quoique mon cœur vous appartienne tout entier, ma tête appartient à ma patrie, à elle seule! Dès qu'il s'agit de ses intérêts, je ne suis plus ce Joseph qui vous aime; je suis l'empereur d'Autriche, qui doit se proposer avant tout la grandeur et la prospérité de son empire, et se garder de tout désir égoïste, de toute arrière-pensée qui puisse lui faire oublier ce but.

— Sire, je ne réclame, je n'implore rien non plus qui soit préjudiciable à l'Autriche. Je ne demande que son secours pour la Pologne.

— Et qui me dit que ce secours ne portera pas préjudice à l'Autriche? Qui me garantit qu'il ne m'entraînera point une guerre avec la Russie et la Prusse, guerre qui pourrait se terminer par notre humiliation et notre affaiblissement, et nous réduisant à rester oisifs spectateurs du partage que ces puissants voisins feraient de la Pologne, — cette proie désormais tombée sans retour entre leurs mains, — sans laisser à l'Autriche sa part du butin?

— Le partage de la Pologne! s'écria la comtesse avec épouvante. Voilà le mot sinistre qui parcourt aujourd'hui, comme un croisement de corbeaux, l'atmosphère de mon pays. Et vous, sire, vous

#### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 17 février 1864.

#### UN ÉPISODE DU RÈGNE DE

### MARIE-THÉRÈSE

NOUVELLE HISTORIQUE

D'APRÈS L. MÜHLBACH.

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY.

viii.

— Un choix difficile. —

(Suite.)

— Des mots, toujours des mots! je veux des faits. Oh! soyez indulgente à mon égard, Anna: le monde dans lequel je vis m'a appris la défiance; je ne crois plus aux paroles, il me faut des actions! Ce que je vous demande comme une preuve d'amour serait, de la part de toute autre, une preuve d'intérêt personnel; mais votre cœur fier doit être jugé d'après d'autres principes. Ai-je le droit de vous venir en aide? me l'accordez-vous?

— Je ne le puis, non, je ne le puis!  
— Alors, vous ne m'aimez pas! s'écria Joseph d'un ton presque rude.

a reproduction est interdite.

La Saxe se plaint de cette mesure comme étant en contradiction avec les promesses de l'Autriche et de la Prusse, puisqu'elle a été prise sans l'assentiment de la Diète; elle propose, pour garantir l'exécution de ses promesses et l'autorité de la Diète germanique, que le remplacement des réserves parties soit fait par le corps d'exécution fédérale.

L'Autriche et la Prusse déclarent que leurs promesses ne sont nullement altérées par la mesure d'occupation qui a été prise.

Flensburg, 12 février.

Le quartier-général du maréchal Wrangel et du général Gablenz est encore ici. Le baron de Sedlitz, commissaire prussien pour le Sleswig, se trouve en ce moment à Flensburg.

Il est arrivé des blessés d'un détachement qui s'est heurté aux avant-postes danois, près de Düppel. Après un petit combat d'avant-poste, les Danois se sont retirés derrière leurs retranchements.

Cent Frisons, congédiés par les Danois, sont rentrés aujourd'hui dans leurs foyers.

On dit que l'armée danoise est harassée par les marches. Beaucoup de malades ont été expédiés de l'île d'Alsén à Copenhague.

Flensburg, 14 février.

Le dégel est venu.

Les Autrichiens établissent ici des batteries de place.

Le quartier-général autrichien sera transporté demain à Apenrade.

Hambourg, 14 février.

Des nouvelles privées, de ce matin, venant de source certaine, portent qu'un combat très-vif était engagé depuis hier soir près de Düppel.

Kiel, 14 février.

On aperçoit presque tous les jours des vaisseaux de guerre danois devant les ports de Kiel et d'Éckernförde.

La confirmation des fonctionnaires récemment élus dans le Sleswig est prochainement attendue.

Les Prussiens ont occupé hier Frédéricstort dans le golfe de Kiel.

Madrid, 13 février.

Un banquet a eu lieu jeudi au palais de l'Ambassade de France. Les journaux publient aujourd'hui le toast à la Reine, porté par l'ambassadeur de France à l'occasion de l'heureuse délivrance de S. M. Le président du conseil des ministres a répondu par un toast à l'Empereur Napoléon, à l'Impératrice Eugénie et à la durée de l'amitié qui unit les deux pays.

New-York, 4 février.

Les confédérés menacent Newburn, dans la Caroline du Nord. Ils ont forcé les avant-postes fédéraux à se replier dans la ville. Les fédéraux ont perdu dans cet engagement cent hommes et une batterie d'artillerie.

On dit que les fédéraux vont abandonner le siège de Charleston. Le général Gilmore aurait reçu l'ordre de se diriger vers le Nord.

Une grande expédition se prépare à la Nouvelle-Orléans; on suppose qu'elle doit être dirigée contre Mobile.

Les confédérés se retirent de la Virginie occidentale.

Le président Lincoln a ordonné une nouvelle levée de 200,000 hommes.

Berne, 15 février.

Le gouvernement français a adressé ses remerciements au gouvernement fédéral, pour l'empressement qu'il a mis les autorités suisses à prêter leur concours aux magistrats français dans l'instruction du procès relatif aux quatre individus prévenus de complot contre la vie de l'Empereur.

Madrid, 12 février.

Cette nuit, à trois heures et demie, la reine d'Espagne est accouchée d'une fille. La reine et son enfant se portent bien.

On a annoncé que la chambre des mises en accusation était saisie de l'ordonnance de renvoi rendu par M. le juge d'instruction Daniel contre Mazzini, Grecco et autres. Si, comme cela est probable, la Cour rend son arrêt, à l'audience de mardi prochain, l'affaire pourra être portée devant le jury dans les derniers jours de février ou, au plus tard, à la première quinzaine de mars. La Cour d'assises sera présidée par M. le premier président Devienne. M. le

procureur-général Cordoën, occupera le siège du ministère public. Il paraît qu'un seul accusé, Imperatori, aurait jusqu'ici fait choix d'un avocat. Il aurait chargé M. Delpon de présenter sa défense.

Le *Moniteur* contient la note suivante :

« On a répandu depuis quelque temps dans l'armée des brochures anonymes qui attaquent violemment l'organisation de ses services administratifs et prennent pour prétexte l'amélioration de la position des officiers d'administration.

» Les services administratifs de l'armée ont été l'objet d'une sollicitude constante de la part de tous les hommes de guerre qui se sont succédés au pouvoir. Les principes d'après lesquels ils sont établis dans leurs divisions spéciales, leur recrutement, leur hiérarchie et leur avancement, ont été consacrés par une longue expérience, et l'on ne pourrait s'en écarter sans danger.

» Les attaques dont leur organisation est l'objet ne sauraient donc que compromettre les intérêts qu'elles prétendent servir. Elles appelleraient, en outre, toute la sévérité du ministre de la guerre sur ceux des membres de l'armée qui, au mépris de la discipline, apporteraient une coopération directe ou indirecte à de pareilles publications. »

Revue des Journaux

MONITEUR.

On écrit de Londres, le 9 février, au *Moniteur* :

« Le public anglais a appris avec un vif regret que, dans l'opinion des médecins, la santé de Sa Majesté n'était pas assez raffermie pour lui permettre de tenir des levés et des réceptions pendant la saison. La reine résidera donc principalement à Windsor, dans le courant de l'hiver, et le prince et la princesse de Galles présideront aux réceptions au palais de Saint-James. La princesse est maintenant tout à fait rétablie.

» En attendant les fêtes de la cour, la saison parlementaire rentre dans son mouvement ordinaire. Lord et lady Palmerston ont repris leurs diners et leurs soirées du samedi, et la comtesse Russell a rouvert ses salons au cercle qu'elle reçoit chaque année. »

DÉBATS.

Le *Journal des Débats* loue le roi Christian IX d'avoir quitté Sonderbourg pour retourner dans sa capitale. « Attendu les bruits qui courent, ajoute M. Weiss, c'est de sa part une sage résolution. Qu'il se souvienne que son fils a remplacé à Athènes un roi qui n'a perdu son trône que pour avoir voyagé hors de propos. »

LE PAYS.

On lit dans le *Pays*, sous la signature de M. de Césena :

« Nous ne serons ni aussi exclusifs, ni aussi absolus que le *Siècle*, qui, appliquant ce matin à l'Angleterre le mot célèbre prononcé naguère, en guise d'oraison funèbre de la Pologne, prétend qu'aujourd'hui on peut dire aussi : *Finis Polonia*.

» Sans partager ce sentiment exagéré, nous devons convenir cependant que la facilité avec laquelle le gouvernement britannique déserte successivement, depuis dix ans, dès qu'il s'agit de passer de la parole à l'action, toutes les

viens sans conditions et sans réserve! Je ne puis te promettre de sauver la Pologne, je n'en ai pas le droit; mais je puis t'assurer que je te rendrai heureuse!

Elle secoua la tête avec tristesse et se releva lentement.

— Me rendre heureuse! Point de bonheur pour moi quand la Pologne gémit.

— Répète ces paroles, et nous sommes séparés à jamais! s'écria-t-elle, l'œil étincelant de courroux.

— Je les répète, dit-elle calme et fière; point de bonheur pour moi quand la Pologne gémit.

— Et si je ne suis pas disposé à la secourir, à sacrifier pour elle le sang de mes soldats, le repos et la paix de mon peuple, vous ne croirez donc pas à mon amour? Ah! madame, vous refusez de me faire le moindre sacrifice, et vous exigez que je fléchisse devant vous, non comme homme, mais comme empereur! Donnez-moi l'exemple de la soumission; faites taire votre fierté, Anna; accordez-moi une preuve de votre amour en me permettant de vous rendre riche et indépendant.

— Donnez-moi le bonheur de la Pologne et je vous appartiens!

— C'en est assez! fierté pour fierté! Tout est fini entre nous, car la première chose que je demande à une femme, c'est d'être humble dans l'amour. Mais vous, vous levez la tête et vous faites vos conditions avant d'obéir à votre cœur. Ce n'est pas d'une femme; aussi n'est-ce pas beau, et je regrette amèrement de voir une tache à votre beauté. Mais je surmonterai cette douleur parce qu'il le faut. Donnez-moi votre amour sans conditions, et je serai le plus heureux des hommes; mais je le repousse si vous y mettez des conditions, car jamais l'amour d'une femme n'influera sur ma politique. S'il faut que je le perde, cet amour, eh bien! je m'y résignerai, comme à l'un de ces sacrifices que l'homme est

obligé de faire à l'Empereur. Croyez-moi, Anna, j'en accomplis un bien douloureux en ce moment, et mon cœur saigne.

— Et le mien? s'écria-t-elle hors d'elle-même en versant un torrent de larmes.

— Le vôtre est un cœur fier, et il se consolera, répondit Joseph avec un sourire mélancolique. Retournez à votre unique amour, à votre patrie; je suivrai votre exemple, et je ne vivrai plus que pour la mienne, pour ma patrie et pour mon devoir! Adieu, car je me rappelle à propos qu'il y a dans mon empire bien des malheureux qui souffrent, qui pleurent et qui manquent du nécessaire; moins fiers que vous, ils accepteront mes bienfaits. Je me consolerais de cette heure douloureuse en secourant l'infortuné. Adieu, comtesse Wielopolska, je quitte Vienne dès cette nuit. Mon peuple de la Bohême réclame à grands cris des secours, car la faim le dévore. Je le visiterai, et si je parviens à sécher des larmes dans ce voyage, Dieu me pardonnera, j'espère d'avoir peine à retenir mes larmes en ce moment. Adieu!

Il la salua d'un léger signe de tête et se retira. La comtesse le suivit des yeux avec effroi, la bouche entrouverte comme pour pousser un cri que le saisissement glaçait sur ses lèvres.

Au moment de quitter la pièce, l'Empereur se retourna et attacha sur la comtesse un long et triste regard.

Adieu, Anna! dit-il d'une voix profondément émue.

Elle ne répondit point; elle était comme pétrifiée. Joseph ouvrit la porte et sortit.

Alors, quand la comtesse ne le vit plus, elle poussa un faible cri, et, comme frappée au cœur d'une douleur poignante, elle y pressa ses deux mains avec un mouvement convulsif.

— Mon Dieu, je t'aime! murmura-t-elle; puis,

causes qu'il embrasse d'abord avec chaleur, doit singulièrement affaiblir son ascendant et son prestige en Europe. »

LA FRANCE.

La France fait observer qu'un des premiers actes du général Lutichau, nommé général en chef en remplacement du général de Meza, a été de mettre à l'ordre du jour de l'armée danoise le 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie, qui s'est dévoué pour assurer la retraite des Danois :

« Ce régiment, qui tenait garnison à Sleswig, continue M. Renault, a évacué cette ville dans la nuit du 4 au 5; il s'est porté immédiatement sur Oversée, bourg placé sur la route de Flensburg, et il s'y est fortifié.

» Quelques heures après a commencé la retraite des troupes danoises poursuivies par les austro-prussiens. Ces derniers ont été arrêtés pendant cinq heures par le 1<sup>er</sup> régiment, qui a perdu son colonel, son lieutenant-colonel, tous ses officiers, et qui, sur 3,000 hommes dont il se composait, en a eu 2,200 hors de combat. Les autres ont été faits prisonniers.

LE SIÈCLE.

M. Louis Jourdan s'exprime ainsi dans le *Siècle* :

« Qu'on y songe! le coup de canon tiré sur l'Eyder a été dirigé contre la démocratie allemande. Le duel est maintenant engagé entre elle et les deux puissances rivales qui se disputent la direction de l'Allemagne. La Prusse et l'Autriche, enhardies par le succès, ne s'arrêteront pas en si beau chemin, et il faut s'attendre à des éventualités que nous n'avons pas la prétention de prédire, mais qu'il est facile de prévoir pour tout esprit sérieux qui envisage dans leur ensemble les principales difficultés européennes. »

LA PRESSE.

La Presse fait observer, sous la signature de M. Jauret, que jamais argument plus décisif ne s'est produit en faveur d'un congrès, avant la guerre, que les incidents qui viennent d'ensanglanter les duchés :

« Avant la guerre, l'Autriche et la Prusse acceptaient très-nettement le principe du maintien du traité de Londres et de l'intégrité du Danemark. Par la guerre, ce principe se trouve écarté, et l'on ne laisse plus au Danemark que l'alternative d'une ruine complète, à la suite d'une grande défaite subie, ou d'une dissolution à la suite d'une paix honteuse acceptée. »

UNION.

On lit dans l'*Union*, sous la signature de M. Mac-Sheehly :

« La politique du *Morning-Post* serait-elle la conséquence d'une entrevue que le prince de Galles aurait eue, dit-on, avec lord Palmerston? Le prince aurait demandé au ministre pourquoi il avait poussé si fort à son mariage avec une princesse du Danemark, si cette instance devait aboutir à l'abandon de cette puissance dans le conflit pendant. La conduite ultérieure de lord Palmerston répondra à cette question, assez grave pour faire virer de bord un homme d'état, qui pratique volontiers la politique de Mazarin, lequel prétendait qu'on n'était bon ministre qu'à la condition de changer souvent d'avis. »

L'OPINION NATIONALE.

L'*Opinion Nationale*, dans un article de

obligé de faire à l'Empereur. Croyez-moi, Anna, j'en accomplis un bien douloureux en ce moment, et mon cœur saigne.

— Et le mien? s'écria-t-elle hors d'elle-même en versant un torrent de larmes.

— Le vôtre est un cœur fier, et il se consolera, répondit Joseph avec un sourire mélancolique.

Retournez à votre unique amour, à votre patrie; je suivrai votre exemple, et je ne vivrai plus que pour la mienne, pour ma patrie et pour mon devoir!

Adieu, car je me rappelle à propos qu'il y a dans mon empire bien des malheureux qui souffrent, qui pleurent et qui manquent du nécessaire; moins fiers que vous, ils accepteront mes bienfaits.

Je me consolerais de cette heure douloureuse en secourant l'infortuné.

Adieu, comtesse Wielopolska, je quitte Vienne dès cette nuit.

Mon peuple de la Bohême réclame à grands cris des secours, car la faim le dévore.

Je le visiterai, et si je parviens à sécher des larmes dans ce voyage, Dieu me pardonnera, j'espère d'avoir peine à retenir mes larmes en ce moment.

Adieu!

Il la salua d'un léger signe de tête et se retira.

La comtesse le suivit des yeux avec effroi, la bouche entrouverte comme pour pousser un cri que le saisissement glaçait sur ses lèvres.

Au moment de quitter la pièce, l'Empereur se retourna et attacha sur la comtesse un long et triste regard.

Adieu, Anna! dit-il d'une voix profondément émue.

Elle ne répondit point; elle était comme pétrifiée.

Joseph ouvrit la porte et sortit.

Alors, quand la comtesse ne le vit plus, elle poussa un faible cri, et, comme frappée au cœur d'une douleur poignante, elle y pressa ses deux mains avec un mouvement convulsif.

— Mon Dieu, je t'aime! murmura-t-elle; puis,

J. Labbé, rappelle les conclusions du mémorable discours du 5 novembre : « Deux voies sont ouvertes : l'une conduit au progrès par la conciliation et la paix; l'autre, tôt ou tard, mène fatalement à la guerre, par l'obstination à maintenir un passé qui s'écroule. »

» Sans doute, dit M. Labbé, la première voie était préférable; la France l'avait indiquée; elle y était entrée sincèrement et sans arrière-pensée. On n'a pas daigné l'y suivre. Le refus des grandes puissances nous autorise aujourd'hui « à supposer de secrets projets qui redoutent le grand jour. » Ou plutôt ces projets ont cessé d'être secrets. Ils se résument en ces deux termes : Hostilité contre la France, hostilité contre son principe démocratique. »

Pour extrait : A. LATOU.

Chronique locale.

L'administration a adressé des éloges et accordé une gratification de 25 francs, au nommé Fournié (François), patron de bateaux, à Douelle, pour avoir enlevé, le 16 juillet 1863, le jeune Hébrard (Laurent), qui était en danger de se noyer dans la rivière du Lot.

Par décision de Mgr l'Evêque de Cahors, M. Pégourie, ancien curé de Larnagol, est nommé curé de St.-Sulpice.

COUR D'ASSISES DU LOT

SESSION DU PREMIER TRIMESTRE 1864.

Présidence de M. Lesueur de Perez.

Conseiller à la cour Impériale d'Agen.

Audience du 13 février.

Affaire Auguste. — Vol qualifié.

Nous avons déjà parlé d'un double vol commis, l'un dans la nuit du 22 au 23 décembre dernier, au préjudice du sieur Cournil, domicilié dans la commune de Rouffiac, consistant en divers objets mobiliers, déposés dans un hangar dépendant de la maison d'habitation. Le second de ces vols était commis dans la nuit du 16 janvier dernier dans la maison du sieur Rigal, de la commune de Sauzet, avec effraction d'une fenêtre et effraction d'une armoire, d'où avait été soustraite une somme de 111 fr. 50 c.

Les soupçons se portèrent sur le nommé Auguste, marchand de merceries à Sauzet, et plusieurs objets volés, trouvés à son domicile, rendirent impossible de sa part toute dénégation.

Le Jury, après le réquisitoire de M. Motas, substitut, et la défense de M. Miran, rend un verdict de culpabilité, sans circonstances atténuantes. Toutes les circonstances aggravantes sont maintenues.

La cour condamne Auguste, dit Justin, à vingt ans de travaux forcés.

Cette affaire clôtura la première session des assises du Lot de 1864.

— Au moment où le greffier donnait lecture de l'arrêt, on remarqua que le condamné avait quelque chose qu'il tenait renfermé dans le main. Interrogé sur ce fait par M. Procureur Impérial, il répondit, sous l'influence d'une grande agitation : « J'ai avalé ce qu'il me fallait; j'ai mon compte. »

Entré à la prison, Auguste avoua au directeur qu'il avait pilé du verre avant de se rendre au tribunal et qu'il avait avalé les morceaux en entendant sa condamnation.

pareille à un lis brisé, elle pencha sa tête pâle et tomba sans connaissance.

IX

— La dernière prière. —

L'impératrice Marie-Thérèse, le visage sérieux et triste, se promenait avec agitation dans son cabinet et dirigeait de temps à autre vers la porte des regards pleins d'anxiété.

— J'ai peur, en vérité; j'ai peur, murmurerait-elle, pour la première fois de ma vie. N'aurais-je donc pas la conscience pure? Hélas, je le crains, et cette voix qui s'élève dans mon sein est plus véridique que tous mes ministres et mes conseillers d'Etat. Nous allons commettre une mauvaise action, qu'il nous sera impossible de justifier devant Dieu et devant les hommes. Que ne suis-je empêchée par une paralysie de signer ce terrible document, d'apposer mon nom à côté de ceux de mes ennemis, l'impératrice Catherine et le roi Frédéric! Oh! ce ne peut être pour une œuvre juste et agréable à Dieu que je m'allie avec un homme qui, toute sa vie, s'est raillé de la sainte Eglise et de la religion, et avec une femme qui brave toutes les lois de la moralité et qui n'est parvenue au trône que par le crime. Et le but de cette alliance est l'envahissement d'un pays étranger; mes ennemis d'hier sont devenus mes amis d'aujourd'hui, afin que je participe à leur vol et à leur iniquité! — Mais à quoi bon ces plaintes et ces repentirs? L'instant décisif approche, plus moyen de reculer. Joseph va venir chercher ma signature, et je n'ai plus le droit de la lui refuser! Hélas, le voici déjà!

Elle se laissa tomber en soupirant dans un fauteuil.

La suite au prochain numéro.

On a, en effet, trouvé des morceaux de verre dans ses poches.  
Le médecin de l'établissement n'a constaté aucun désordre dans l'organisme du condamné.  
Auguste est, depuis ce moment, l'objet d'une surveillance toute particulière.

**Emprunt de 300 millions.**  
AVIS.

MM. les souscripteurs de l'arrondissement de Cahors qui ont entre les mains un certain nombre de coupures de récépissés de 12 fr., ont la faculté de les faire réunir en un seul titre.  
Pour profiter de cet avantage, ils doivent déposer de suite leurs récépissés à la Recette générale, avec la liste des numéros des récépissés, en commençant par le numéro le plus faible; il en sera donné reçu.  
(NOTA) L'échange des récépissés contre les certificats d'emprunt est déjà commencé; on peut donc se présenter pour cette opération dans les bureaux de la Recette Générale.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Les comédiens, qui avaient cédé la place aux ébats chorégraphiques du carnaval, ont repris le cours de leurs représentations par *Lazare le Père*, de M. Bouchardy, celui de nos auteurs qui a le mieux su tenir dans l'attente et l'émotion devant l'imbroglie d'une intrigue mystérieuse. Ce drame, qui depuis vingt ans reste au répertoire comme un modèle du genre, a été joué, non-seulement avec une mise en scène soignée, de riches costumes, mais avec ensemble et talent par M<sup>me</sup> Delamare, la gracieuse et tendre mère; M. Decroze, dont le jeu muet est aussi expressif que la diction; M. Maurice, le chevaleresque *Juliano*; M. Weis, qui a très-bien dit sa scène de jalousie et de désespoir. M. Clément, qui débutait dans le rôle important de *Judaël*, a eu sa bonne part de succès et d'applaudissements. Cet acteur intelligent, à la physiognomie mobile, à la voix stridente, remplace avantageusement M. Dumas.

*Ma Nièce et mon Ours*, pochade burlesque en 3 actes, qui terminait la soirée, a tellement amusé, grâce à MM. Weis, Berté, Ferrand et M<sup>me</sup> St-Charles que nous ne serions pas étonné de la voir demandée par les habitués du théâtre.

M. St-Charles, artiste honorablement connu dans notre ville, vient de prendre d'une main active et ferme les rênes de la direction dont il est le titulaire. Le spectacle de dimanche a heureusement inauguré ses nouvelles fonctions.

On annonce pour demain, avec un gai vaudeville, *Les Filles de Marbre*, de M. T. Barrière. Ce chef-d'œuvre original dans la conception et dans la forme, ce diamant superbement taillé, permet d'attendre les piquantes nouveautés promises par l'affiche.

**LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS**

Places données le 13 février 1864.

**Philosophie.**

SECTION DES LETTRES.

Mathématiques : 1<sup>er</sup> Combes ; 2<sup>e</sup> Francoual.

Mathématiques : 1<sup>er</sup> De Valon ; 2<sup>e</sup> Berbié.

**Rhétorique.**

SECTION DES SCIENCES.

Physique : 1<sup>er</sup> Pons ; 2<sup>e</sup> De Broca.

**Langues vivantes.**

(1<sup>re</sup> Division.)

Anglais : 1<sup>er</sup> Lagarrigue ; 2<sup>e</sup> Gleizes.

Allemand : 1<sup>er</sup> Combes ; 2<sup>e</sup> Bonnefoy.

(2<sup>e</sup> Division.)

Anglais : 1<sup>er</sup> Lauvel ; 2<sup>e</sup> Mispoulet.

Allemand : 1<sup>er</sup> Daynard (1) ; 2<sup>e</sup> Carrié.

(3<sup>e</sup> Division.)

Anglais : 1<sup>er</sup> Villemaint ; 2<sup>e</sup> Molinier.

Allemand : 1<sup>er</sup> Daynard (2) ; 2<sup>e</sup> Lascoux.

**Quatrième.**

Version grecque : 1<sup>er</sup> Guérillot ; 2<sup>e</sup> Lacarrière.

**Cinquième.**

Version grecque : 1<sup>er</sup> Gisbert ; 2<sup>e</sup> Chouet.

**Sixième.**

Exercices grecs : 1<sup>er</sup> Lagard ; 2<sup>e</sup> Pasquet.

**Septième.**

Récitation 1<sup>er</sup> Agar ; 2<sup>e</sup> Périe.

**Huitième.**

Récitation : 1<sup>er</sup> Bourdin ; 2<sup>e</sup> Bénatier.

**Cours supérieur.**

(Deuxième année.)

Anglais : 1<sup>er</sup> Pouzergues ; 2<sup>e</sup> Brunet.

**Enseignement professionnel.**

(Première année.)

Orthographe : 1<sup>er</sup> Cournou ; 2<sup>e</sup> Vingès.

Anglais : 1<sup>er</sup> Guilhou ; 2<sup>e</sup> Delheil.

**Cours préparatoire.**

(Troisième année.)

Calcul : 1<sup>er</sup> Combèles ; 2<sup>e</sup> Geniès.

(Deuxième année.)

Calcul : 1<sup>er</sup> Dissès ; 2<sup>e</sup> Alix.

(Première année.)

Calcul : 1<sup>er</sup> Delfour ; 2<sup>e</sup> Delard.

Le Proviseur,  
LAPRADE.

**Mairie de Cahors.**

**AVIS.** — MM. les officiers, sous-officiers et soldats, admis à la pension de retraite de 1814 à 1830 inclusivement, sont invités à se présenter le plus tôt possible dans les bureaux de la Mairie, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, pour fournir les renseignements demandés par S. Exc. le grand-chancelier de la Légion-d'Honneur.

MINISTÈRE DE LA GUERRE ET MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

**ADJUDICATION**

PUBLIQUE

Et au Rabais

**De la Fourniture des Étoffes de Laine**

Nécessaires

A l'habillement des troupes des armées de terre et de mer.

Les fabricants ou les sociétés de fabricants légalement constituées, qui possèdent et dirigent pour leur compte une manufacture réunissant les ateliers et les usines propres à la fabrication, à la teinture et aux apprêts de 66,000 mètres de drap, au minimum, par année, et qui voudront être admis à prendre part à cette adjudication, devront en faire la demande au Ministère de la guerre, rue Saint-Dominique, à Paris, d'ici au 30 avril 1864, terme de rigueur, et joindre à cette demande les pièces justificatives énumérées à l'article 1<sup>er</sup> du cahier des charges, dont ils peuvent prendre connaissance dès à présent, au chef-lieu de chaque département, dans les bureaux de l'Intendance militaire.

Des collections d'échantillons seront ultérieurement déposées dans les magasins de l'État, à Paris, à Lille, à Metz, à Strasbourg, à Lyon, à Marseille, à Montpellier, à Toulouse et à Rennes, où les fabricants pourront se les faire représenter.

Paris, le 21 janvier 1864.

M. César, mercier, rue de la Mairie, à Cahors, promet CENT FRANCS de récompense à celui qui lui ramènera la chienne qu'il a perdue. (Voir aux Annonces.)

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

**Nouvelles Étrangères**

ITALIE.

On écrit de Rome, le 3 février 1864 :

Hier, le Saint-Père est descendu dans la basilique du Vatican pour la cérémonie de la fête de la Purification. Après avoir béni les cierges, il en fait la distribution à chacun des cardinaux, aux représentants des collèges, des prélats et au corps diplomatique.

—Le nombre des Pères Jésuites augmente tous les ans. A la fin de 1863, il s'élevait, dans tout le monde catholique, à 7,529, tandis qu'en 1862 il n'était que de 7,441. Les Jésuites sont divisés en 19 provinces, dont 5 appartiennent à l'Italie, 3 à l'Allemagne et à la Belgique, 3 à la France, 2 à l'Espagne, 4 à l'Angleterre et à l'Amérique. Les Jésuites Italiens sont au nombre de 1617, les Autrichiens de 362, les Belges de 576, les Hollandais 236, les Allemands 584, les Français 2,266, les Espagnols 868, les Anglais 270, les Irlandais 139 et les Américains 350. Le nombre le plus élevé est celui des Français.

A Rome, il y a 344 Jésuites, dont 474 se trouvent au collège Romain, 18 au collège Germanique, 10 au collège des Nobles, 14 au collège Américain du Sud, et 42 à la rédaction de la *Civiltà Cattolica*. Dans les missions étrangères, les Jésuites, en 1863, étaient 1372, dont 560 Français, 296 Espagnols et 260 Italiens. Les missionnaires apostoliques de la Compagnie de Jésus sont distribués comme il suit : en Europe, 54; en Asie, 248; en Afrique, 190; dans l'Amérique du Nord, 687; dans l'Amérique du Sud, 126 et dans l'Océanie, 35.

Ce matin, le saint-Père s'est rendu, suivant la coutume, à l'église du Cavavita, où il a été reçu par les Jésuites. Il a visité ensuite l'Université romaine et le monastère de Campo Marzo.

—On écrit de Naples, le 3 février, que Garibaldi a été élu à Naples après le ballottage.  
Du reste, Garibaldi a été nommé en cette occasion dans trois collèges différents, à Naples, à Palerme et à Casalmaiata, ce qui prouve que sa popularité n'est pas déclinée, bien que l'indifférence politique soit grande.

Le général Pallavicini n'a pas été réélu, et il a eu un petit nombre de voix. En revanche le gouvernement a vu élire trois généraux dont un notoirement sévère. Gavonne, Pinelli et Raccini.

— On sait qu'une députation du clergé lyonnais s'est rendue à Rome afin de demander au Saint-Père la conservation de la liturgie du diocèse. Le *Salut-Public* rendant compte de l'audience accordée aux prêtres français, cite ces paroles du Souverain Pontife.

« Tenez, je me rappelle une pensée de saint François de Sales, dont je lis souvent des fragments détachés : Quand nous étions petits enfants, nous faisons de petites maisons avec de la boue, et quand un passant les emportait avec le pied, nous pleurons beaucoup. Dans un plus long temps, vous regarderez, vous aussi, tous ces changements comme des petits riens. »

DANEMARK.

Le *Berlingske-Tidende* de Copenhague, du 6 février, publie la proclamation suivante du roi de Danemark à son armée :

« Soldats ! ce n'est pas seulement par la bravoure sur le champ de bataille, c'est aussi par la patience avec laquelle il supporte le manque de jours de repos, le froid et toutes sortes de privations et de fatigues qu'un soldat manifeste sa fidélité au roi et son amour de la patrie ; peu d'entre vous ont pu prouver, en combattant un ennemi supérieur en nombre, que vous n'avez pas dégénéré depuis Frédéric et Idstedt ; mais tous vous avez eu mainte occasion de faire preuve de votre abnégation et de votre persévérance unies à un courage joyeux dans des circonstances difficiles et pénibles.

« Soldats ! recevez-en les remerciements de votre roi. Le Danewirke est abandonné. L'ennemi a en son pouvoir les canons qui devaient dompter son orgueil.

Le pays est ouvert devant lui. Je sens profondément avec vous ce que j'ai perdu par là ! Mais, mes amis, et vos chefs, expérimentés dans la guerre, ont pensé que je cesserais de posséder une armée, si vous ne vous retiriez dans ce moment. C'est pour cela que nous avons pris la résolution d'ordonner la retraite.

« Soldats ! je me trouve seul avec mon peuple, abandonné du monde entier. Aucune puissance n'a déclaré, jusqu'ici, qu'elle me soutiendrait effectivement. J'ai confiance en vous et en ma flotte. Vous êtes prêts à donner votre sang, mais nous sommes peu contre beaucoup, voilà pourquoi ce sang devra être chèrement payé. Veuillez le Tout-Puissant que l'heure de la vengeance sonne bientôt pour toutes les violences et les injustices qu'on inflige à moi et aux miens.

» Sonderbourg, 6 février 1864.

» CHRISTIAN, ROI. »

PRUSSE.

La *Gazette Rhénane* reproduit l'ordre du jour suivant du prince Frédéric-Charles :

Quartier-général de Cluckbourg, 8 février 1864.

Soldats de mon corps !

La partie la plus importante de la campagne est accomplie ! Vous rappelez-vous encore ce que je vous disais à Ploene ? Mes paroles n'étaient-elles pas celles-ci : « Nous rencontrerons des forteresses bien armées, de larges surfaces d'eau et de glaces ! Votre intrépidité et votre zèle s'y manifesteront d'autant mieux ; ces obstacles cachent l'ennemi qui est habitué à fuir devant nos régiments. Aucun de ces obstacles ne pourra nous arrêter plus longtemps qu'il ne convient. Le 4<sup>er</sup> février nous avons passé l'Eider et chassé devant nous les avant-postes ennemis. Le 2, nous menaçâmes Missunde et causâmes de grands dommages à l'ennemi. Puis vinrent des jours de fatigues et de privations, qui sont devenus des jours d'honneur pour vous par la joie avec laquelle vous les avez supportés.

Mon mouvement sur Arnis et Coppel a décidé cette partie de la campagne et les préparatifs que nous avons faits pour jeter un pont, ont été pour l'ennemi le signal de la fuite. Ce n'est qu'à Plémbourg que les hussards de Ziethen et les hulans de Bremdbourg sont parvenus à atteindre l'ennemi. Près de cent pièces de grosse artillerie, beaucoup de munitions et d'armes, du matériel de toute espèce, des masses de vivres et de fourrages et mille prisonniers sont tombés en nos mains et celles des Autrichiens. Vous voyez les résultats qu'emporte toute action rapide et hardie.

Le Danewirke, ce boulevard du Nord, derrière lequel l'ennemi se croyait invincible, est tombé par notre passage de la Schley à Arnis. Le duc de Schleswig est enlevé aux Danois qui ont été forcés de se sauver dans le Jutland et ses îles.

Soldats !

Remerciez Dieu de nous avoir soutenus et de nous avoir aidés à acquiescer en six jours des résultats si étonnants avec si peu de sacrifices ! Votre conduite au combat n'a rien laissé à désirer, on n'avait besoin que de modérer votre zèle !

La bravoure et le sang-froid de notre artillerie devant Missunde méritent une reconnaissance particulière. Le 2 février sera un jour à jamais mémorable pour elle, qui a soutenu glorieusement un combat inégal. Il suffira de dire : « Je suis un canonier de Missunde » pour que dans la patrie on réponde : « Voilà un brave ! »

Soldats !

Je ferai connaître au roi les noms des plus braves et de ceux qui ont rendu des services particuliers. Il m'a promis d'accorder des distinctions à quelques-uns d'entre eux. Les jours de repos bien mérités dont vous jouissez actuellement seront courts. Bientôt vos instances pour aller en avant seront satisfaites.

Le général commandant,

FRÉDÉRIC-CHARLES.

POLOGNE.

On écrit de Varsovie, 28 janvier, à la *Gazette Russe*, de Saint-Petersbourg :

La police de Varsovie a fait cette nuit une découverte très importante; elle n'a trouvé rien moins que le comité national réuni au complet.

Voici comment on est arrivé à ce résultat : hier, à neuf heures du soir, les agents de police arrêtèrent dans la rue, un jeune homme nommé Léopold Lyskiewitch, comme n'étant pas muni de lanterne. En le fouillant au poste de police, on trouva sur lui un morceau de papier portant ces mots : « Il faut acheter 25 sabres, 5 revolvers système Lefauchaux, 21 carabines, etc., pour la bande du palatin de Moravie. » Au bas de ce papier on lisait : s'adresser pour cet achat à . . . . . (ici plusieurs points.)

Lyskiewitch n'a pas pu expliquer ce que signifiaient ces points. Il a dit d'abord qu'il avait laissé le nom en blanc, parce qu'il ne savait pas à qui s'adresser pour les achats d'armes. Il a déclaré ensuite qu'il voulait s'adresser à un certain Ladislas, et puis à un individu nommé Dzamowski. Il a assuré enfin ne pas connaître le nom de la personne à qui il devait s'adresser.

Ces dispositions étaient évidemment fausses.

Quand on lui demanda d'où il venait, il avoua qu'il venait de quitter Ladislas Boguslawk qui demeure dans la rue de Chimiela, appartenant à M. Wagner, général retraité. Sans perdre un instant, le maître de police Kasinski, accompagné d'autres officiers, se rendit au domicile de Boguslawski où une perquisition minutieuse fut opérée. On y trouva un portefeuille rempli de documents révolutionnaires de la ville, diverses dispositions et ordonnances, et enfin la note nominale des personnes appartenant à l'organisation nationale. Toutes les personnes inscrites sur cette liste ont été arrêtées cette nuit. Parmi eux se trouve un agent de police du 8<sup>e</sup> arrondissement nommé Roujecki qui était noté comme très-utile à la cause nationale et qui avait été muni d'une carte de sûreté du gouvernement national. Le domicile de Roujecki a été visité un instant après et l'on a trouvé effectivement sur lui une carte de sûreté.

On écrit de Lithuanie au *Journal de Posen* :

Deux paysans courageux nommés Pajdak et Bity, commandant en ce moment deux bandes d'insurgés composées exclusivement d'hommes de leur condition. Bity est renommé par son énergie et son habileté. Outre ces bandes il en existe plusieurs autres; l'une commandée par Woyewoda et Kognowicki a battu les

Russes aux environs de Kowno, vers le 15 janvier.

De nombreux corps de cavalerie sillonnent dans tous les sens le palatinat de Grodno.

Vous voyez donc que malgré les innombrables assurances de Mourawiew, malgré la terreur rigoureuse, l'insurrection se maintient toujours en Lithuanie.

Pour extrait : A. LAYTOU.

**Paris**

16 février.

Ce matin, l'hôtel de ville était entouré de bandes joyeuses de jeunes gens fleuris et embaumés. C'étaient les conscrits du 1<sup>er</sup> arrondissement qui tiraient au sort. Ces fêtes de conscrits ne se voient qu'en France.

—Le *Moniteur* publie, au sujet de l'emprunt, une note portant qu'à dater du 16 courant, l'échange des récépissés provisoires contre les titres définitifs aura lieu à la caisse des receveurs généraux et particuliers des finances.

— Dans la salle Barthélemy a eu lieu la première conférence en faveur des Polonais. Une grande affluente de personnes de toute classe y assistait. M. Saint-Marc Girardin et M. Legouvé ont successivement pris la parole.

—La députation mexicaine, qui se trouve à Paris depuis quelques jours, partira dans le courant de la semaine pour Miramar. Elle attend, par le paquebot de Saint-Nazaire, le complément des adhésions aux résolutions de la junte.

— Le roi Léopold va faire un voyage à Londres. Cette excursion, d'après certaines rumeurs, ne serait pas étrangère à la question dano-allemande.

—La Chambre des mises en accusation a rendu son arrêt dans l'affaire du complot des quatre italiens. On croit que le procès pourra venir à la seconde session des assises de février. M. le procureur-général de Cordoen portera la parole. L'affaire n'occupera, dit-on, qu'une audience.

— M. Mirès est dans l'intention de fonder une nouvelle société de crédit au capital de 50 millions.

— Mgr Landriot, évêque de La Rochelle a prêché hier la première station du carême à la chapelle des Tuileries. Le père Félix, de la Compagnie de Jésus, prêchait à Notre-Dame. Le célèbre orateur a pris pour sujet de cette première conférence la démonstration de la divinité de J.-C.

— On annonce que le chansonnier populaire Pierre Dupont se fait trappiste. L'auteur de la vigne et des bœufs à 44 ans.

Pour extrait : A. LAYTOU.

**Faits divers.**

Le *Mercure de Souabe* rapporte un événement horrible qui a eu lieu, le 18 et le 19 janvier dans le petit village de Lantrach, près de Bregenz :

Un paysan de ce village, nommé Gasser, généralement redouté comme un braconnier dangereux, chassa, à la suite d'une querelle, sa femme et ses enfants de la maison. Le lendemain, il abattit d'un coup de feu le chien de son voisin, parce que celui-ci avait accordé l'hospitalité à la malheureuse famille. Un gendarme fut envoyé pour arrêter l'auteur du délit ; mais, en s'approchant de la maison, il fut étendu raide mort par une balle qui lui fracassa la tête ; un autre gendarme, qui se présenta plus tard, reçut deux graves blessures à la tête et à la nuque. Un cousin de cet enragé s'avança alors dans l'espoir d'être épargné ! pour emporter le cadavre du premier gendarme, mais il tomba mort à côté de lui, également frappé à la tête. C'est alors que le siège en règle de la maison, où ce furieux ce tenait enfermé, dut être établi.

Des gendarmes, des douaniers, des paysans ouvrirent une fusillade, à laquelle Gasser, qui se trouve en possession de six fusils, et d'une grande quantité de munitions ne résista malheureusement qu'avec trop de succès. Un paysan fut encore tué, et un douanier, ainsi qu'un tailleur reçurent des blessures assez graves. Vers la soirée, on ne s'était pas encore rendu maître de ce criminel. On fit approcher les pompes, dans la crainte qu'il ne mit le feu à la maison. Le lendemain, 19, on dut se résoudre pour en finir, à amener du canon, et l'on tira huit coups sur la maison. On donna l'assaut et deux anciens militaires et un douanier pénétrèrent les premiers dans la maison. Gasser s'était ouvert les veines, et on le trouva tout affaissé sous l'escalier. Vers le soir, on le transporta à la prison de Bregenz.

— La probité publique, dit le *Moniteur*, a fait de grands progrès depuis quelques années. C'est un fait qui ressort des chiffres suivants : En 1852, le nombre des dépôts d'objets trouvés ne dépassait pas 1,800. Il était, en

1862, de 18,396. Enfin, en 1863, il s'est élevé à 12,224, non compris le chiffre des objets trouvés dans les voitures, qui est de 20,529, dont 10,583 dans les omnibus.

Montrelais, le 16 juin 1863.  
Monsieur Didier, à Paris.  
Les malades qui font usage de votre Graine de Montarde s'en trouvent parfaitement bien

et me chargent de vous en demander 4 kilos.  
BROSSARD, curé à Montrelais.

La Société des Moteurs-Lenoir a cédé le

privilege de la vente de ses machines à la Société du Gaz de Cambrai, pour la ville de Cambrai.

Chaque jour de nouveaux traités de même nature viennent étendre le champ des opérations de la Compagnie en même temps que les applications de ce Moteur si peu encombrant, si facile à employer se multipliant dans toutes les industries.

L'ACADÉMIE de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGÉ, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, enrouements, catarrhes, asthmes, gripes, etc, avaient été constatées par la Commission chargée d'en faire l'examen. — (Médaille d'or en 1845). La PATE PECTORALE DE GEORGÉ, d'Epinal, se fabrique à Paris, 28, rue Taibout. Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'Etranger.

La Monographie des Hémorroïdes, par le docteur A. Leber, opère aujourd'hui une véritable révolution dans de presse médicale. Il n'est question que la guérison bien authentiques d'une maladie réputée incurable. — 1 vol. in-8° p. fr. à Paris, 14, rue, de l'Echiquier. (Consult.)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- Naissances.*
- 14 février Bergon (Guillaume), à Dines.
  - 14 — Alazard (Henry), rue Rempart.
  - 14 — Lebreton (Marie-Henriette), boulevard-Sud.
  - 14 — Delheil (Jeanne), rue Fondue-Basse.
  - 16 — Sastres (Marie), St-Henry.
- Décès.*
- 13 — Gizard (Guillaume), greffier de paix, 60 ans.
  - 14 — Prataude (Marie), marchande, 34 ans, rue de la Mairie.
  - 15 — Astruc (Marguerite), sans prof., 68 ans, rue Coin-de-Lastie.
  - 17 — David (François), cult., 85 ans, aux Ramonets.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOUT.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Castelnau.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de 2<sup>e</sup> classe, numéro 40, de la route départementale, numéro 6, au chemin vicinal de grande communication, numéro 14, partie comprise sur le territoire de la commune de Castelnau.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Castelnau donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 40, de la route départementale, numéro 6, au chemin vicinal de grande communication, numéro 14, partie comprise sur le territoire de la commune de Castelnau, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui dix-sept février courant, au secrétariat de la mairie de Castelnau, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du dix-huit au vingt-six février mil huit cent soixante-quatre, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Castelnau, le 17 février mil huit cent soixante-quatre.

Le Maire,  
Signé : LIMAYRAC.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Castelnau.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de première classe, numéro 1, de Castelnau à Saint-Privat, partie comprise sur le territoire de la commune de Castelnau.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Castelnau donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de première classe, numéro 1, de Castelnau à Saint-Privat, partie comprise sur le territoire de la commune de Castelnau, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui dix-sept février courant, au secrétariat de la Mairie de Castelnau, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du dix-huit au vingt-six février mil huit cent soixante-quatre, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Castelnau, le 17 février mil huit cent soixante-quatre.

Le Maire,  
Signé : LIMAYRAC.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Gourdon.

Commune de Bétaille.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 6, de Bétaille à Plagnes, partie comprise sur le territoire de la commune de Bétaille.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Bétaille donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 6, de Bétaille à Plagnes, partie comprise sur le territoire de la commune de Bétaille, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé, ce jourd'hui quatorze février courant, au secrétariat de la Mairie de Bétaille, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du quatorze au vingt-deux février mil huit cent soixante-quatre, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Bétaille, le 14 février mil huit cent soixante-quatre.

Le Maire,  
Signé : LABROUE.

Au nom de l'Humanité, communiquez cette instruction ; il en résultera un bien immense. DOCTEUR KOOKE

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ  
(de HOLLANDE), de DIDIER.



37 ANNÉES d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre DOCTEUR KOOKE appelait à si juste titre un REMÈDE BÉNI, UN MAGNIFIQUE PRÉSENT DU CIEL. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux ; 3 à 4 kil. suffisent pour guérir radicalement les Gastrites, les Gastralgies, les Dyspepsies, les Maladies des intestins, les Dysenteries, les Diarrhées, les Insomnies, les Maladies du foie, les Hémorroïdes, les Rhumatismes, les Eruptions, les Pâtes couleurs, la Goutte, les Dartres, les Constipations habituelles opiniâtres, l'Asthme, les Catarrhes, l'Hypocondrie, les Vents, les Glaires, les Maux provoqués par les retours d'âge ou la Puberté, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles la GRAINE DE MOUTARDE est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales.

AVIS TRÈS IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de santé de Hollande de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts de commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles. On trompe le public, en lui livrant ces dangereux produits ; on ne recule pas même devant la fraude, qui consiste à les dire tirés de notre maison. Pour prévenir cette déloyale concurrence, dont les tribunaux ont déjà fait justice, s'assurer que chaque paquet porte le cachet ci-contre.

Nos seuls dépositaires pour le département du Lot sont : MM. Vinel, pharmacien, à Cahors ; Houlié (Eugène), épicer, à Figeac.

Le Temps

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE

Le plus grand des Journaux de Paris

PARIS, un an, trois mois 43 fr.  
Départements — — — — 46 fr.

Rédacteur en chef : A. NEFFTZER  
ancien rédacteur en chef de la Presse.

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

A PRIX ÉGAL et à FORMAT PLUS GRAND, le Temps est le PLUS COMPLET et par conséquent le MOINS CHER de tous les journaux.

La politique du Temps est connue : elle est PROGRESSIVE et LIBÉRALE, sans nulle acceptation de parti, de secte ni de coterie, et pleinement affranchie de toute sujétion politique ou financière. Elle peut se résumer en peu de mots : Non-intervention, développement des libertés intérieures, instruction, décentralisation.

La partie commerciale, si importante aujourd'hui, a été l'objet d'améliorations importantes. Elle comprend un service de dépêches télégraphiques commerciales, indiquant le jour même le mouvement des principales places de la France et de l'étranger. Pour

cette partie, comme pour les correspondances politiques, le Temps s'est proposé pour modèle les grands journaux anglais et américains.

Le Temps publie tous les quinze jours une CHRONIQUE AGRICOLE, de M. P. JOIGNEAUX ; il publie également une CHRONIQUE INDUSTRIELLE, de M. MAURICE BLOCK, et une REVUE DES ARTS INDUSTRIELS, de M. A. MARC-BAYEUX.

Par sa partie scientifique et par sa partie littéraire, le Temps se place au premier rang des journaux de Paris. Il suffit de citer les noms de DANIEL STERN, de MM. E. SCHERER, CH. DOLFUS, L. ULBACH, L. GRANDEAU, VIVIEN DE SAINT-MARTIN, L. DE RONCHAUD, etc.

ROMAN EN COURS DE PUBLICATION  
Les BATAILLES D'ADRIENNE, par M. Arnould Frémy.

MM. les Abonnés recevront tout ce qui a paru du feuilleton en cours de publication.

PRIMES GRATUITES

Chaque abonnement de trois mois, de six mois et d'un an, donne droit à 2, 4 et 8 volumes à choisir dans la COLLECTION MICHEL LÉVY et dans la BIBLIOTHÈQUE DE LA LIBRAIRIE NOUVELLE.

Des numéros d'essai et des catalogues des primes gratuites seront adressés à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

BONNE OCCASION.

A VENDRE

UNE CALÈCHE

PRESQUE NEUVE.

S'adresser à M. BREIL, carrossier, rue du Lycée.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOUT.

Luciline 50 p. % d'économie constatée par divers rapports. — Eclairage brillant, sans odeur ni danger, remplaçant avec avantage le gaz et l'huile dans les appartements, magasins, ateliers, églises, etc. Economie de 2 à 300 % sur la bougie et la chandelle.

Lampes, becs et verres brevetés, S.G.D.G.

A. COHEN et C<sup>ie</sup>, 66, rue Hauteville, Paris, fabricants et seuls possesseurs de ce produit. L'usurpation de leur marque de fabrique est poursuivie et condamnée.



Il a été perdu, dimanche dernier, 7 février courant, une Chienne d'Arrêt marron foncé, poitrail et les quatre pattes blancs, répondant au nom de Miss. — La conduire chez M. César, rue de la Mairie, qui promet

100 FRANCS

de récompense.

AVIS

M. Séguela, horticulteur, à Cahors, prévient les propriétaires qu'il tient à leur disposition un homme très-expérimenté pour tout ce qui a rapport à la taille des arbres. Longtemps employé dans les jardins d'arboriculture de M. Hardy de Paris, ce tailleur donne aux arbres fruitiers les formes les plus gracieuses et les plus avantageuses pour la fructification. M. Séguela ne doute pas un instant que les propriétaires, amateurs du progrès, en ce qui touche l'arboriculture, ne s'empressent de mettre à profit les connaissances de cet intelligent praticien.

Veuve CHAMPARINY, Place au bois, à Cahors.

Vente de Schiste ET DE Pétrole

Assortiment de Lampes électriques vendues à 30 0/10 au dessous du cours. Grand choix de ferblanterie et de poterie d'étaim.

Ustensiles de café et de cuisine. — Articles de fer battu. — Le tout livré à un rabais considérable.

La veuve Champariny se charge de faire exécuter toute commande consistant en ouvrages de bâtisses.

LE TAPIOCA DE GROULT J<sup>NE</sup>

EST L'OBJET DE NOMBREUSES CONTREFAÇONS ;

EXIGER LA SIGNATURE.

Dépôt à Paris et dans toutes les villes de France.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

La Pulvérisine d'Appert LAMPES ET HUILE

le clarifiant le plus prompt, le plus énergique, le plus infallible. — 8 fr. le kilo pour 32 ou 64 pièces de vin de 2 hect. 50. — Par 5 kilos, franco et payables à 3 mois ; au-dessous, suivi en remboursement. — A l'usine des Conservés alimentaires, rue de la Mare (Ménilmontant), 75, à Paris.

C. BERGER

Marchand de Toiles

A CAHORS

A l'honneur d'informer le public, qu'ayant fait l'acquisition de toutes les marchandises du sieur Delmas, marchand de toiles, il se trouve avoir une quantité considérable de marchandise. Pour en faciliter l'écoulement, il vendra, — malgré la forte hausse, — aux prix anciens.

AVIS aux CULTIVATEURS.

TOPIQUE NORMAND

contre le PIÉTAÏN,

de E. DAVY, pharmacien à Bayeux

GUÉRISON EN 24 HEURES

Prix du Fl. 2 fr. 50 c. avec l'instruction. Dépôt à Cahors ph. Vinel ; à St-Céré, ph. Lafon. Autres villes, chez tous les phéns.

DE PETROLE

Lampe PERPÉTUELLE

à l'HUILE de PETROLE, autorisée par Monseigneur l'Evêque de Cahors (0,05 de dépense par 24 heures), brûlant à air libre et pouvant être placée dans toutes suspensions au moyen de chaînes dont elle est garnie.

Prix : 5 Francs.

LEPETIT J<sup>NE</sup>

Rue de la Liberté, à Cahors.

A VENDRE

POUR CAUSE DE SANTÉ

UN

OFFICE D'HUISSIER

POSSÉDANT UNE BONNE CLIENTÈLE S'adresser à M. BROUËL, huissier, à Cahors.

A VENDRE

Une très-jolie VOITURE, à quatre roues, à patentes, entièrement neuve et très-bien conditionnée. S'adresser à M<sup>me</sup> veuve MOLINIÉ, liquoriste, à Cahors, rue Valentré.